

et, pour autant que je puisse le prédire, nous aurons toujours à lutter contre le fléau du chômage saisonnier au Canada. Tout ce que nous pouvons espérer,—et ce serait dépasser son devoir de député que de le réclamer sans cesse,—c'est de donner plus d'ampleur aux divers programmes dans l'espoir qu'un jour, le chômage saisonnier ne sera plus un problème important, mais un aspect secondaire, et qu'on améliorera constamment la situation.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le député me permettra de poser une question avant qu'il reprenne son siège. Ce qu'il a dit de la formule m'a intéressé, et j'aimerais lui demander s'il ne serait pas préférable d'avoir une formule souple qui ait quelque rapport avec le niveau du chômage dans la région et la capacité des autorités locales à payer?

M. Creaghan: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question. J'ai entendu la plus grande partie du débat sur ce crédit, et cette proposition a déjà été présentée par plusieurs honorables députés. C'est la seule qui sera jamais acceptable aux régions désavantagées du pays. Il est impossible aux petites localités des provinces Maritimes et des provinces de l'Atlantique de dire au ministre du Travail et à ses spécialistes: "Nous sommes heureux de cette mesure", car il leur est impossible, sans nuire à un autre programme, d'en bénéficier. Mais je suis heureux de cette proposition. Elle n'est pas nouvelle; on l'a déjà mentionnée. Tout ce que je puis dire, c'est que la mesure est bonne. Elle représente un certain progrès. La proposition en question améliorerait certainement la mesure.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, au cours des quelques dernières minutes du débat sur le crédit à l'étude, le ton de la Chambre, semble-t-il, s'est radouci considérablement. Je vais faire tout mon possible pour le maintenir à ce diapason, estimant que l'atmosphère est ainsi beaucoup plus propice à une discussion intelligente de ce crédit, de même que du chômage en général, que ce n'a été le cas un peu plus tôt dans la journée. Je veux parler, évidemment, de l'intervention des honorables députés de Saint-Hyacinthe-Bagot et de Vancouver-Kingsway. Je ne vais pas les suivre dans leurs tentatives.

Je m'arrête dès le début aux plaintes que nous avons entendues sur la façon dont nous avons procédé hier. Hier, en vertu du Règlement de la Chambre, nous avons proposé l'ajournement du débat afin de discuter une question pressante d'intérêt public, comme nous en avons strictement le droit. On me fait remarquer que cela s'est passé mercredi, et je reconnais mon erreur. Il s'agit là d'un

droit que le Règlement reconnaît à l'opposition et à chacun de ses membres, et d'après moi, aucun député ne peut nous reprocher d'exercer ce droit, d'autant plus qu'il nous est garanti par le parlement.

M. Ricard: Nous n'avons jamais discuté cela. Nous n'avons jamais dit le contraire.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député de Vancouver-Kingsway...

M. Ricard: Vous avez dit le député de Bagot.

L'hon. M. Chevrier: Pas du tout. Je vais en venir à l'honorable député dans un moment. C'est le député de Vancouver-Kingsway qui a soulevé l'objection, et je dis qu'il n'avait pas la moindre raison de s'y opposer, car nous avons strictement le droit d'agir comme nous l'avons fait. De plus, le fait que le premier ministre s'est levé et a proposé que le débat ait lieu à l'occasion du présent crédit démontre bien que nous étions parfaitement dans notre droit.

L'hon. M. Macdonnell: Est-ce là un exemple de votre pacifisme?

L'hon. M. Chevrier: Je peux dire à l'honorable député de Greenwood que, si on me laisse la paix, je serai aussi calme que possible dans les circonstances, et je suis sûr qu'il m'aidera à cet égard.

Je dois dire que les deux derniers orateurs, les honorables députés de Westmorland et de Timmins, m'ont beaucoup plus impressionné que les deux députés qui les ont précédés. Je dois dire que certaines des choses que l'honorable député de Timmins a dites m'ont impressionné, même si je ne suis pas d'accord avec beaucoup de ses déclarations. Néanmoins, je pense qu'il a abordé le problème d'une façon sincère et je pense aussi que le comité est reconnaissant à l'honorable député d'Essex-Est d'avoir soulevé cette question aujourd'hui. Ce n'est pas que depuis qu'il siège dans l'opposition qu'il s'intéresse à cette question: il s'y intéressait alors qu'il siégeait de l'autre côté de la Chambre. Je me souviens de l'intérêt que mon honorable ami portait à cette question à l'époque où il était ministre de la Couronne. Ce n'est pas nouveau pour lui de parler du chômage dans les termes qu'il a employés aujourd'hui. Mon honorable ami a parlé en parfaite connaissance de cause, parce qu'il est d'une région durement frappée par la crise actuelle de chômage.

Peu importe ce que nous pouvons dire à la Chambre ou ce que peuvent prétendre les honorables vis-à-vis au sujet des mesures du gouvernement, il n'y a aucun doute que la crise actuelle n'est ni temporaire ni saisonnière. C'est une grave crise de chômage, que le gouvernement, je le dis à regret, ne